

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - Mme BIOT - M. ALLAERT**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Auditorium - Saison 2008-2009 - Tarifs - Modifications

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé les différents tarifs applicables aux activités et à l'exploitation de l'Auditorium pour la saison 2008-2009.

Etait prévue, notamment, la création d'un tarif promotionnel intergénérationnel permettant à une personne âgée de plus de soixante ans d'assister au spectacle accompagnée d'un jeune de moins de dix-huit ans, celui-ci bénéficiant d'une exonération. Ce nouveau tarif devait s'appliquer, par arrêté, à quelques spectacles. Il est proposé d'en étendre l'application à tous les spectacles de la saison 2008-2009.

De plus, la délibération dispose que les détenteurs de cartes "Cezam" ou "Performance" bénéficient du tarif "groupes" sur une liste de spectacles définie par « l'opéra de Dijon ». Il est proposé d'élargir ce principe aux adhérents de la FNAC.

Enfin, dans la mesure où les abonnés et adhérents de « l'opéra de dijon » bénéficient d'un tarif préférentiel au Théâtre Dijon Bourgogne (TDB), il est proposé de faire bénéficier les abonnés de ce dernier du tarif « adhérent », c'est-à-dire de leur permettre de bénéficier d'une réduction d'environ 25% sur l'ensemble des spectacles de la saison à raison d'une place par représentation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider les modifications proposées aux tarifs applicables aux activités et à l'exploitation de l'Auditorium pour la saison 2008-2009 ;

- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008


Alain MILLOT



PUBLIÉ LE 08/07/08